

# LONDA



2021



**Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Tanzanie**

# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE 2021 RAPPORT**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

**Publié par Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Zaina Foundation

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura  
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

# TABLE DES MATIÈRES

**01**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**02**

INTRODUCTION

**03**

CONFORMITÉ AVEC LES CADRES  
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

**04**

IMPACT DES RÈGLEMENTS  
COVID-19 SUR LES DROITS ET  
L'INCLUSION NUMÉRIQUES

**05**

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

LIBERTÉ DES MÉDIAS EN LIGNE

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS  
NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

**06**

ACCÈS À L'INFORMATION

**07**

DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION  
ET DIFFAMATION CRIMINELLE

**08**

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE  
EN TANZANIE ET SON IMPACT  
SUR LES DROITS DE L'HOMME

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE  
ET PRIORITÉ AUX TIC

**09**

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
ET STRATÉGIE NATIONALE

GENRE ET TIC

**10**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

**LONDA**

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le carburant de la démocratie est la liberté d'expression. Ce rapport examine internet r en République-Unie de Tanzanie sur 2021. L'accent est mis sur la liberté d'expression en ligne, la liberté d'association et de réunion en ligne, l'accès en ligne à l'information, et l'impact de COVID-19 sur l'exercice de ces droits. En outre, le rapport souligne l'état des droits numériques, le cadre juridique des droits numériques au niveau international, régional et national, dont la Tanzanie est signataire.

L'accent thématique a été mis sur l'impact des réglementations COVID-19 sur les droits numériques et l'inclusion, la liberté d'expression en ligne, la liberté des médias en ligne, la vie privée, l'identité numérique et la surveillance, l'accès à l'information en ligne, les discours de haine, la désinformation et la diffamation criminelle, l'exclusion numérique en Tanzanie et son impact sur les droits de l'homme, l'infrastructure numérique et la priorisation des TIC, l'intelligence artificielle et la stratégie nationale ainsi que le genre et les TIC. Les principales recommandations portent notamment sur le plaidoyer en faveur de la modification de toutes les lois répressives qui nuisent à la jouissance des droits numériques en République-Unie de Tanzanie.





## INTRODUCTION

# DIGITAL RIGHTS AND INCLUSION IN TANZANIE

La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est qui compte 57,6 millions d'habitants, selon le Bureau national tanzanien des statistiques.<sup>1</sup> Selon Trading Economics, le produit intérieur brut (PIB) par habitant en Tanzanie a été enregistré pour la dernière fois à 976,16 dollars US en 2020. Le PIB par habitant en Tanzanie équivaut à 8 % de la moyenne mondiale.<sup>2</sup> En 2003, la Tanzanie a reconnu les progrès du secteur des TIC et le rôle qu'il joue dans la croissance de l'économie du pays en formulant

la politique nationale des TIC de 2003 dont la mission générale est de *"renforcer la croissance économique et le progrès social à l'échelle nationale en encourageant les activités TIC bénéfiques dans tous les secteurs, en fournissant un cadre propice aux investissements dans le renforcement des capacités et en promouvant une coopération à plusieurs niveaux et le partage des connaissances au niveau local et mondial"*. Le pays fait de bons progrès dans l'utilisation des TIC dans ses secteurs. Par exemple, en décembre 2020, le gouvernement a créé le ministère de l'information, de la communication et des technologies de l'information, qui a pour mission de faire progresser la Tanzanie grâce à la quatrième révolution industrielle (4IR), communément appelée économie numérique. En outre, le gouvernement a créé un système par lequel les clients peuvent payer les services publics par le biais de cartes, de services bancaires sur Internet et de transferts d'argent par téléphone portable. Ce système s'appelle le Government Electronic Payment Gateway (GePG).

LE PIB PAR HABITANT  
EN TANZANIE ÉQUIVAUT À  
**8%**  
DE LA MOYENNE MONDIALE

1. 2021 (URT). 2020 Tanzanie en chiffres. Bureau national des statistiques. Ministère des finances et de la planification.

[https://www.nbs.go.tz/nbs/takwimu/references/2020\\_Tanzania\\_in\\_Figure\\_English.pdf](https://www.nbs.go.tz/nbs/takwimu/references/2020_Tanzania_in_Figure_English.pdf)

2. <https://tradingeconomics.com/tanzania/gdp-per-capita> (consulté le 23/2/2022)



## GOVERNMENT ELECTRONIC PAYMENT GATEWAY (GEPG).

Malgré les progrès réalisés par le pays dans le domaine des TIC, des difficultés subsistent dans ce secteur. Au cours des cinq dernières années, la Tanzanie a été sous le régime de feu le président John Pombe Joseph Magufuli. Pendant son mandat, de nombreuses violations des droits numériques ont été signalées, notamment le rétrécissement de l'espace civique, l'atteinte à la liberté d'expression, la suspension des médias en ligne, l'intimidation, les menaces et les arrestations d'internautes, la surveillance et la confidentialité des données, la perturbation de l'internet, la prolifération de lois et de règlements qui portent atteinte aux droits numériques, etc. Toutefois, le nouveau régime de la présidente Samia Suluhu Hassan a repris espoir après avoir ordonné au ministre de l'information, de la communication et des technologies de l'information de rétablir la télévision et les journaux en ligne suspendus, à condition qu'ils respectent les lois du pays.<sup>3</sup>

## CONFORMITÉ AVEC LES CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

La Tanzanie est signataire de divers instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dont l'article 19 stipule que *"tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit"*, et de la Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR). L'article 19 du PIDCP prévoit la liberté d'expression.

Au niveau régional, la Tanzanie est signataire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).<sup>4</sup> L'article 9 de la CADHP prévoit les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, indiquant que tout individu a le droit de recevoir des informations, ainsi que *"le droit d'exprimer et de diffuser ses [sic] opinions dans le cadre de la loi."*<sup>5</sup> En 2016, la Commission africaine a adopté une résolution sur le droit à la liberté

d'information et d'expression sur Internet dans laquelle elle reconnaît que la vie privée en ligne est importante pour la réalisation du droit à la liberté d'expression et d'opinion sans interférence et du droit à la liberté de réunion pacifique et d'association.<sup>6</sup>

La Tanzanie a intégré des dispositions relatives à la liberté d'expression, à la vie privée et à la sécurité personnelle ainsi qu'à la liberté d'association dans sa Constitution de 1977, aux articles 16, 18 et 20.



**La Tanzanie est signataire de  
divers instruments internationaux et  
régionaux relatifs aux droits  
de l'homme.**

3. <https://www.malunde.com/2021/04/Samia-Uhuru-Habari.html> (consulté le 11/3/2022)

4. <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=49>

5. <https://www.ohchr.org/en/issues/freedomopinion/pages/standards.aspx> (consulté le 26/7/2021)

6 Centre for Human Rights MOOC (2021) : Le droit à la vie privée à l'ère numérique en Afrique. Module 2 ; Vue d'ensemble du cadre juridique sur la vie privée



## IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

Au 19 janvier 2022, la Tanzanie a signalé un total de 32 393 cas confirmés de COVID-19. Le pays n'a commencé à publier des données sur la maladie qu'en juillet 2021, après avoir nié la propagation de la pandémie sur son territoire pendant plus d'un an.<sup>7</sup> La télévision en ligne et d'autres médias, qui avaient été suspendus pour avoir publié des contenus trompeurs qui contrevenaient aux normes professionnelles, contrairement au règlement sur les communications électroniques et postales (règlement sur le contenu en ligne de 2020), communément appelé règlement sur le contenu en ligne EPOCA, ont été rétablis après la déclaration de l'actuel président, à condition de respecter les lois du pays.<sup>8</sup> Cependant, un défi subsiste puisque les mêmes lois (EPOCA Online Content Regulations of 2020, Cybercrimes Act No 14 of 2015 et Media Service Act No 12 of 2016) sont toujours en vigueur dans le pays sans aucune modification. Les lois susmentionnées ont reçu quelques critiques selon lesquelles elles contreviennent aux droits numériques ainsi qu'à la Constitution de la Tanzanie.

Le règlement de 2020 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne) a introduit de nouvelles exigences juridiques pour les blogueurs, les internautes et les médias en ligne. Certaines de ces exigences légales menacent les

droits à la liberté d'expression en ligne, la liberté de réunion et d'association en ligne ainsi que le droit à la vie privée. Par exemple, le règlement 4 prévoit qu'"une personne ne doit pas fournir de services de contenu en ligne sans avoir obtenu une licence de l'Autorité. Cependant, le processus d'obtention de ces licences est long et exige que la personne paie des taxes à l'Autorité fiscale de Tanzanie (TRA). Par conséquent, ce règlement restreint la liberté d'expression dans le pays. Le règlement restreint également la diffusion simultanée, le règlement 10 stipulant que *"tout fournisseur de services de contenu grand public disposant d'une licence de district ou régionale ne doit pas diffuser de contenu simultané en utilisant une plate-forme en ligne"*. En outre, le règlement restreint implicitement l'utilisation des réseaux privés virtuels (RPV) puisque le règlement 16 stipule que *"(1) Toute personne ne doit pas publier de contenu interdit tel que défini dans la troisième annexe. (2) Une personne ne doit pas rendre, posséder ou distribuer une technologie, un programme, une application ou toute autre chose connexe qui permet ou aide les utilisateurs à avoir accès à un contenu interdit"*. En outre, le règlement contrevient également au droit à la vie privée en obligeant les fournisseurs de cybercafés à installer des caméras de surveillance pour enregistrer et archiver les activités à l'intérieur du café.<sup>9</sup>

7. <https://www.statista.com/statistics/1258560/confirmed-covid-19-cases-in-tanzania/> (consulté le 23/2/2022)

8. <https://ipi.media/new-tanzania-president-to-lift-ban-on-media-organizations/> (consulté le 11/3/2022)

9. Règlement 13 (1) (d)

## LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

Selon l'article 16 de la loi sur les cybers crimes, *“toute personne qui publie des informations ou des données présentées sous forme d'image, de texte, de symbole ou sous toute autre forme dans un système informatique en sachant que ces informations ou données sont fausses, trompeuses, mensongères ou inexactes, et avec l'intention de diffamer, menacer, abuser, insulter, ou autrement tromper ou induire en erreur le public ou conseiller la commission d'un délit, commet un délit, est passible d'une amende d'au moins cinq millions de shillings ou d'une peine d'emprisonnement d'au moins trois ans ou des deux.”*

Le règlement 14 du règlement 2020 sur le contenu en ligne prévoit que *“chaque abonné et utilisateur de contenu en ligne est responsable et comptable des informations qu'il publie dans un forum en ligne, un média social, un blog et tout autre média connexe”*. Les dispositions susmentionnées étaient utilisées par l'Autorité pour arrêter les utilisateurs en ligne qui les enfreignaient. Par exemple, en mars 2021, les Tanzaniens ont commencé à spéculer sur l'état de santé et les allées et venues du président John Magufuli.<sup>10</sup> De nombreux citoyens tanzaniens ont fait part de leurs questions et de leurs inquiétudes sur les médias sociaux.

En réponse, le gouvernement a émis des menaces d'arrestations massives à l'encontre de toute personne qui utiliserait les médias sociaux pour partager de fausses informations sur le président. La loi tanzanienne de 2015 sur la cybercriminalité et le règlement de 2020 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne) ont été rapidement invoqués par les autorités pour arrêter et détenir ceux qui violaient ses règles.<sup>11</sup>

Le même mois, Innocent Bashungwa, ministre tanzanien de l'information, de la culture, des arts et des sports, a adressé un avertissement aux médias afin qu'ils cessent de répandre des *“rumeurs”* sur l'endroit où se trouve Magufuli, qui n'a pas été vu en public depuis le 27 février 2021.<sup>12</sup>

## LIBERTÉ DES MÉDIAS EN LIGNE

En 2021, deux magazines et deux maisons de médias ont été suspendus en Tanzanie. Le magazine Uhuru, appartenant au parti CCM, a été suspendu pour un mois à compter du 11 août 2021 pour avoir publié ce qui a été appelé une fausse histoire affirmant que la présidente Samia Suluhu Hassan ne briguerait pas le poste de président en 2025. Uhuru a été accusé de ne pas avoir respecté les normes professionnelles et d'avoir violé certaines sections de la loi tanzanienne sur les services médiatiques.<sup>13</sup>

Le 6 septembre 2021, le magazine Raia Mwema a été suspendu pendant 30 jours et accusé de fausse publication sur la situation politique en Tanzanie.<sup>14</sup> Wasafi Tv a été suspendue pendant six mois, de janvier à juin 2021, pour avoir diffusé en direct des images d'artistes nus. Le programme Jahazi de Clouds FM a également été suspendu pendant 14 jours en raison de la diffusion de contenus utilisant un langage abusif.<sup>15</sup> Tous ces incidents continuent de restreindre la jouissance de la liberté d'expression par les Tanzaniens, ce qui constitue une violation manifeste des traités internationaux dont la Tanzanie est signataire.

## VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

Des inquiétudes ont été soulevées en Tanzanie quant aux pouvoirs étendus et excessifs accordés

10. <https://www.nytimes.com/2021/03/11/world/africa/magufuli-tanzania-president-covid-19.html>

11. <https://www.bbc.com/news/world-africa-56405313>

12. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-03-09/tanzanian-opposition-leader-questions-president-s-whereabouts>

13. [https://www.voanews.com/a/africa\\_tanzania-suspends-second-newspaper-less-month/6219286.html](https://www.voanews.com/a/africa_tanzania-suspends-second-newspaper-less-month/6219286.html) (consulté le 23/2/2022)

14. <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/government-slaps-raia-mwema-with-a-30-day-ban-3538632>

15. <https://nairobinews.nation.africa/wasafi-tv-banned-in-tanzania-for-six-months-video/> (consulté le 11/3/2022)

aux organismes d'État (police) pour perquisitionner et saisir des 11/3/2022) données informatiques sans directives claires ni garanties appropriées. L'interférence avec la surveillance et la responsabilité des interceptions de communications, et les dispositions qui permettent l'interception sans mandat est préoccupantes.<sup>16</sup> En Tanzanie, pour qu'une interception puisse avoir lieu, il faut un mandat ou une ordonnance d'un officier de justice afin de procéder à la surveillance et à l'interception des communications. Cependant, ce n'est pas la pratique, même dans les circonstances où la loi prévoit une limitation, des mots larges et vagues sont alors utilisés qui ne sont pas définis ou parfois un mandat d'interception peut être fait oralement ce qui fournit des bases sur lesquelles l'interception des communications peut facilement être menée en Tanzanie.

En ce qui concerne la violation de la vie privée, l'article 31 de la loi tanzanienne de 2015 sur la cybercriminalité donne le pouvoir au policier responsable d'un poste de police de perquisitionner et de saisir ou d'autoriser la perquisition et la saisie de dispositifs de communication ou de données dans le cadre d'une enquête sans mandat. En ce qui concerne la biométrie, il n'est pas possible d'enregistrer une carte SIM si les informations biométriques recueillies ne sont pas vérifiées par rapport à la base de données de l'Autorité nationale d'identification (NIDA), elle-même créée en vertu de la loi sur l'enregistrement et l'identification des personnes.

En outre, le règlement EPOCA est également critiqué pour avoir violé le droit à la vie privée en obligeant les personnes exploitant des cafés Internet à installer des caméras de surveillance pour enregistrer et archiver les activités à l'intérieur des cafés.<sup>17</sup> La même disposition exige

l'enregistrement de tous les clients des cafés Internet, qui doivent présenter une carte d'identité nationale. La Tanzanie n'a pas de loi spécifique en matière de protection des données. Toutefois, récemment, le ministre de l'information, de la communication et de la technologie, M. Nape Nauye (député), a déclaré: *"Un processus de promulgation d'une loi sur la protection des données est en cours et certaines questions seront traitées dans le cadre de cette loi"*.

## ACCÈS À L'INFORMATION

La Tanzanie continue d'utiliser le légalisme autocratique comme un moyen indirect d'empêcher les gens d'accéder et de partager du contenu en ligne, en raison de la faiblesse des législations, de la longueur des procédures à suivre pour accéder à des informations à usage public et des lourdes amendes qui s'ajoutent à la criminalisation de la liberté d'expression.<sup>18</sup> Bien que la Tanzanie ait signé et ratifié des instruments internationaux et régionaux, elle s'est engagée à respecter le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations.<sup>19</sup> Il est inconstitutionnel d'avoir des lois qui interdisent à la population de jouir de ce même droit, pourtant stipulé dans la Constitution. Par exemple, le règlement 4 de l'EPOCA impose à toute personne souhaitant fournir un contenu en ligne d'obtenir une licence auprès de la TCRA, faute de quoi elle s'expose à une amende en cas de condamnation. Cette disposition empêche les gens de recevoir et de diffuser des informations en ligne, ce qui est contraire à la Constitution. En 2020 et 2021, plusieurs médias/chaînes et magazines en ligne ont été condamnés à des amendes et d'autres ont été suspendus pour non-respect de cette disposition. Par exemple, l'interdiction de la chaîne Youtube Shule na Uongozi de Humphrey Polepole.<sup>20</sup>

16. <https://bti-project.org/en/reports/country-report/TZA>

17. Règle 13 (1) (d) du Règlement sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), 2020.

18. <https://www.article19.org/resources/tanzania-repeal-entire-online-regulations-2020/>

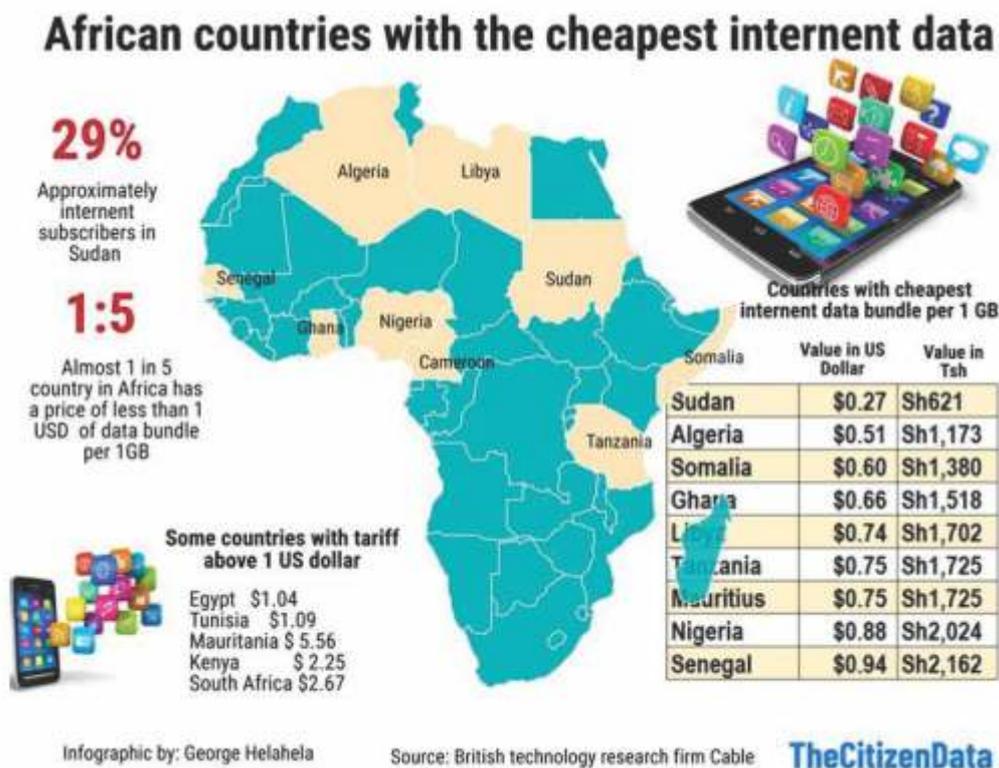
19. Article 18 (b) de la Constitution de la République Unie de Tanzanie

20. <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/tcra-suspends-shule-ya-uongozi-on-polepole-s-online-tv-3656362#:~:text=Dar%20es%20Salaam.,regulations%20in%20broadcasting%20online%20content> (Consulté le 17/3/22)

De même, la loi punit de peines de prison les fonctionnaires qui diffusent indûment des informations, mais aucune sanction claire n'est prévue pour ceux qui retiennent indûment des informations. Par conséquent, la suspension de ces médias a conduit à un accès limité à l'information.

En outre, le coût des forfaits Internet pour l'année 2021 a considérablement augmenté. Cela limite l'exercice du droit à l'accès à l'information, même si les statistiques montrent toujours que la Tanzanie a les forfaits de données les moins chers parmi les pays d'Afrique de l'Est.

Le Soudan - qui compte plus de 45 millions d'habitants et au moins 13 millions d'abonnés à l'internet - est à égalité avec l'Italie (0,27 dollar), mais talonne Israël (0,05 dollar), le Kirghizstan (0,15 dollar) et les Fidji (0,19 dollar) dans le classement mondial. Les pays africains qui font payer aux abonnés à l'internet mobile moins d'un dollar pour naviguer sur le web et utiliser des applications mobiles sont le Ghana (0,66 dollar), la Libye (0,74 dollar), la Tanzanie (0,75 dollar), Maurice (0,75 dollar), le Nigeria (0,88 dollar), le Cameroun (0,90 dollar) et le Sénégal (0,94 dollar).<sup>21</sup>



## DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET DIFFAMATION CRIMINELLE

En 2021, en Tanzanie, des voix indépendantes ont affirmé que le gouvernement utilisait fréquemment les fake news et les discours de haine comme prétexte pour empêcher les organisations

de la société civile et les acteurs politiques de l'opposition de dire ou d'accéder à des informations spécifiques<sup>22</sup> dans le procès numéro 220/2018 dont le jugement a été rendu le 28th octobre 2021.

21. <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/business/data-bundles-in-tanzania-cheapest-in-east-africa-3544188>

(consulté le 11/3/2022)

22. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369118X.2021.1994623>

Benard Membe a poursuivi Cyprian Musiba pour l'avoir accusé, sans preuve, de saboter les efforts du président Magufuli pour apporter le développement au peuple tout en affirmant que l'une des méthodes était dans la réalisation de la course à l'élection générale de 2020 dans les premières étapes de l'approbation du candidat au poste pour représenter le parti Chama Cha Mapinduzi CCM. Msiba, qui s'est décrit comme un "activiste libre" prétendant défendre l'ancien président Dr John Pombe Magufuli, utilisait également ses médias pour expliquer ce qu'il prétendait avoir été fait par le gouvernement au pouvoir. M. Membe a affirmé avoir été souillé par les médias, ce qui a conduit l'ancien rédacteur en chef et d'autres cadres du journal Tanzanite à être inclus avec M. Msiba dans l'affaire. M. Membe est devenu ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de cinq mandats de l'ancien président Jakaya Mrisho Kikwete, et est devenu le candidat à la présidence de la République unie de Tanzanie lors des élections générales de 2020, sous l'étiquette du parti ACT Wazalendo. Dans cette affaire, Benard Membe demande une indemnisation de 10 milliards de shillings pour avoir été terni par ce qu'il prétend être un scandale à son encontre.<sup>23</sup>

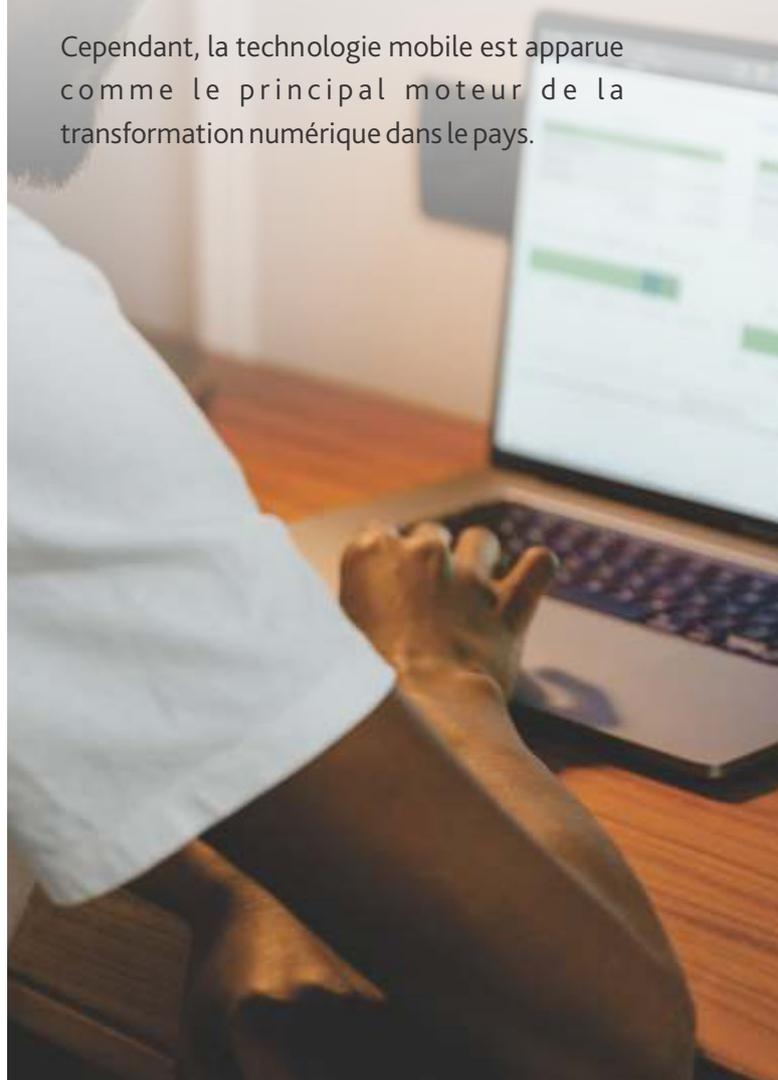
### L'EXCLUSION NUMÉRIQUE EN TANZANIE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

En Tanzanie, la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, entre les personnes à faible revenu et celles à revenu moyen est importante. Actuellement, le pays est confronté aux défis suivants qui créent l'exclusion numérique dans le pays. Il s'agit notamment de la déconnexion de l'internet, de l'instabilité de la connexion, de l'indisponibilité et de l'inabordable du matériel et des logiciels, de l'inabordable des forfaits internet et de la culture numérique.

### INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET PRIORITÉ AUX TIC

La Tanzanie a connu des investissements considérables dans les infrastructures de fibre optique ces dernières années. Le National ICT Broadband Backbone (NICTBB), soutenu par le gouvernement, s'étend désormais sur plus de 7 500 km dans les régions et les districts du pays, et le Fibre Consortium (comprenant Airtel, Tigo, Vodacom et Zantel) a construit environ 400 km de fibre métropolitaine à Dar es Salaam, Dodoma, Morogoro, Mwanza et Arusha, ainsi que plus de 1 500 km de fibre dorsale reliant les grandes villes de Dar es Salaam, Dodoma, Arusha et Moshi.

Cependant, la technologie mobile est apparue comme le principal moteur de la transformation numérique dans le pays.



23. <https://watetezi.co.tz/hukumu-kesi-ya-membe-kuwadai-fidia-ya-bilioni-10-msiba-na-wenzake-yasogezwa-mbele/> (consulté le 11/3/2022)

Cette technologie permet la connectivité du dernier kilomètre pour les personnes qui n'ont pas accès aux infrastructures de réseau fixe, tandis que la commodité et le caractère abordable des appareils mobiles, par rapport aux autres appareils de communication, permettent une connectivité personnelle aux services numériques. Les réseaux mobiles couvrent une large zone, ce qui en fait une option plus rentable que les technologies fixes pour connecter les zones mal desservies, tandis que l'adoption croissante des smartphones permet à davantage de personnes d'utiliser des services numériques avancés et riches en fonctionnalités.<sup>24</sup>

Malgré ces efforts, le pays doit encore relever certains défis en matière d'infrastructure numérique, notamment l'installation limitée et instable de tours de téléphonie cellulaire dans les zones rurales et éloignées, la connexion instable des communications et de l'internet ainsi que l'alimentation limitée (électricité).

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET STRATÉGIE NATIONALE

La poussée technologique de la Tanzanie en matière d'intelligence artificielle (IA) gagne du terrain, et le pays vient de faire un pas en avant en investissant dans ce domaine, comme en témoigne le laboratoire récemment ouvert à Dodoma. Le projet de laboratoire de recherche multidisciplinaire sur l'intelligence artificielle pour le développement de l'Afrique anglophone, d'une valeur de 1,8 milliard de shillings tanzaniens, à l'université de Dodoma (Udom), en partenariat avec la Nelson Mandela African Institution of Science and Technology (NM-AIST), en est la preuve.<sup>25</sup> Le laboratoire d'IA doit permettre à la Tanzanie de réaliser son objectif de créer et de

bénéficier d'une économie numérique dynamique tout en transformant le secteur manufacturier du pays. En écho à la Vision 2025, le défunt Président Dr. John Pombe Magufuli a souligné, lors de l'inauguration de la 12<sup>ème</sup> session parlementaire le 13 novembre 2020, la nécessité d'étendre la couverture du haut débit à 80% d'ici 2025. Le ministère de l'information, de la communication et des technologies de l'information a déclaré qu'au cours des 60 années d'indépendance, le secteur s'est développé et compte actuellement 270 journaux et publications enregistrés, plus de 200 stations de radio, 48 stations de télévision, 122 blogs, plus de 20 radios et 500 télévisions en ligne.<sup>26</sup>

## GENRE ET TIC

La Tanzanie est actuellement confrontée à un défi indéniable: peu de filles dans le domaine des TIC.<sup>27</sup> Il en résulte une pénurie de modèles féminins qui ont prospéré dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et des TIC. Bien que la loi sur les cyber crimes protège les femmes et les filles contre le cyber intimidation, la pédopornographie et d'autres attaques en ligne, le nombre de femmes utilisant des plateformes en ligne reste faible par rapport à leurs homologues masculins.

La Fondation Zaina a récemment noté, lors de l'un de ses forums, que ce problème s'est aggravé au point que la plupart des femmes parlementaires n'utilisent pas les médias sociaux pour éviter le cyber intimidation. Citant le discours de l'honorable Neema Lugangira (membre du Parlement), *"Actuellement, nous avons environ 143 à 145 femmes parlementaires dans le Parlement actuel, mais celles qui sont actives sur les médias sociaux ne sont que 12 à 15 femmes parlementaires"*.<sup>28</sup>

24. Association GSMA (2019) : La transformation numérique en Tanzanie. Le rôle de la technologie mobile et les impacts sur les objectifs de développement.

25. <https://africa.ai4d.ai/blog/introducing-ai4d-africas-anglophone-multidisciplinary-research-lab/>

26. <https://habari.sokofind.com/2021/11/16/waziri-ashatu-aelezea-mafanikio-ya-wizara-ya-habarimawasiliano-na-teknolojia-ya-habari-tangu-uhuru/> (consulté le 11/3/2022)

27. <https://news.itu.int/bridging-the-stem-and-ict-gender-gap-in-tanzania/> (consulté le 23/2/2022)



## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le droit à la liberté d'expression en Tanzanie a été violé à plusieurs reprises en 2021. La violence sexiste en ligne, la suspension des médias, les menaces, l'intimidation et l'arrestation des utilisateurs en ligne et la surveillance gouvernementale restent des problèmes. Une loi sur la protection des données doit encore être promulguée en Tanzanie, bien que le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'information, des communications et des technologies de l'information, ait promis que le processus de formulation de la loi était toujours en cours. Cependant, malgré cette situation, diverses initiatives de l'État visant à promouvoir et à protéger les droits numériques dans le pays sont notables, comme la sensibilisation des citoyens et le rétablissement des médias en ligne suspendus (Kwanza TV, Mwanahalisi). Au vu des questions soulevées dans ce rapport, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes;

- Il devrait y avoir une mise en place d'une coalition nationale par la société civile qui plaidera pour la révision et la modification des règlements de 2020 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), de la loi n° 12 de 2016 sur les services des médias et de la loi n° 14 de 2015 sur la cybercriminalité, etc. Cette coalition devrait nécessiter l'intérêt des citoyens en termes de prise de décision et de responsabilité.
- Les OSC sont invitées à élaborer un plan stratégique sur la manière de défendre les droits numériques et l'espace civique en Tanzanie.
- Les organisations de défense des droits numériques doivent créer davantage de plates-formes et de forums qui offriront aux Tanzaniens une plus grande culture numérique et une meilleure sensibilisation. Elles devraient surtout se concentrer sur la sensibilisation des zones rurales et sur la formation des responsables gouvernementaux (politiques et législateurs).
- Le gouvernement, par l'intermédiaire de ses ministères compétents, devrait collaborer avec les parties prenantes à l'élaboration d'une loi sur la confidentialité des données.
- Le gouvernement doit garantir un environnement sûr et propice à l'amélioration et à la motivation des jeunes filles et des femmes pour qu'elles s'engagent dans l'étude des TIC et l'utilisation des plateformes en ligne.
- Le gouvernement devrait reconsidérer la redevance pour les utilisateurs en ligne afin de la rendre raisonnable et de permettre aux personnes à faibles revenus de jouir de leur liberté et de leurs droits sur les plateformes en ligne.
- Les entreprises de télécommunications qui fournissent des services Internet devraient réduire le coût des forfaits Internet pour les utilisateurs finaux.

**Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.**



**Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

     @ParadigmHQ